

14ème législature

Question N° : 103103	De Mme Audrey Linkenheld (Socialiste, écologiste et républicain - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > presse et livres	Tête d'analyse > livres	Analyse > tarifs postaux. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que rencontrent les éditeurs pour l'envoi de livres. En effet, pour l'envoi d'une enveloppe de plus de 3 centimètres d'épaisseur, la Poste applique le tarif « colis », nettement plus onéreux que le tarif « lettre ». Ainsi, le coût de l'envoi d'un livre est supérieur à la marge moyenne réalisée par les éditeurs, voire même au montant du prix du livre. Cela représente un obstacle pour les professionnels du secteur, déjà soumis à la rude concurrence des sites de vente en ligne. Aussi elle lui demande si elle envisage de mettre en place, en lien avec la Poste et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes, un tarif spécifique pour l'envoi de livres en France.